

Saint-Benoît sur Loire

BULLETIN MUNICIPAL

N°97

JANVIER 2021

Meilleurs Vœux

▶ **LES VŒUX DU MAIRE**

page 2

▶ **INFOS MUNICIPALES**

pages 2 à 5

▶ **LES TRAVAUX**

pages 6 et 7

▶ **LES FOSSÉS DE LA VILLE**

pages 8 et 9

▶ **INFOS VAL DE SULLY**

pages 10 à 12

▶ **LES ASSOCIATIONS**

pages 15 à 17

2021



Mes chers concitoyens

A la lecture de cet éditto, nos fêtes de fin d'année n'auront pas été celles que l'on espérait.
Il en a été de même pour toute cette année 2020 !

Tous, nous avons été touchés de près ou de loin par cette pandémie...un parent, un voisin, un ami et d'autres encore.

L'impact est rude, notre vie de tous les jours est bouleversée, nos inquiétudes prennent le pas sur la raison : achat inutile de réserve en masse, attente d'un hypothétique vaccin tout d'abord, puis refus de se faire vacciner pour certains, course au masque, gestes barrières non respectés, etc...

Le raisonnement fourni par les médias, avides d'informations, affirmées ou pas, par de soi-disant spécialistes qui portent la confusion à l'extrême !

La fermeture de nos commerces est pour beaucoup d'entre nous une incompréhension totale pour nous qui vivons dans un territoire rural avec cette notion d'espace que les citadins finiront par nous envier.

Cette pandémie désorganise notre pays et, à ce jour, il est impossible d'en mesurer les conséquences, humaines, financières, sociales et politiques.

Tournons la page de cette année 2020, sans rien en oublier de l'essentiel.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2021,
que nos projets se réalisent car il faut vivre, faire vivre notre village et nous nous y emploierons.

Bonne année 2021 de toute l'équipe municipale.
Soyons solidaires et respectons les gestes barrières.

Prenez soin de vous !

Le Maire, Gilles BURGEVIN

Le Marché...une satisfaction!

Le marché se porte bien...merci !

Nous vous l'avons précisé dans le numéro précédent, la mise en place de ce marché de producteurs ne s'est pas faite aussi facilement que nous l'espérions. Aujourd'hui, après 5 mois d'existence, le marché est une jolie réussite.

Alors, merci à vous, les acheteurs, pour votre présence et pour vos achats et merci aux exposants qui ont contribué à faire de ce rendez-vous hebdomadaire un lieu de partage très convivial.

Leur expérience de la mise en place d'un nouveau marché nous a été très utile et le plaisir qu'ils ont eu à exposer à Saint-Benoît nous a encouragé et nous a permis de continuer durant les mois d'hiver.

A nous de le péreniser.

La balle est désormais de notre côté, à tous.

Du côté de la municipalité, pour continuer à le faire vivre, à le stabiliser et à le dynamiser en organisant dès les beaux jours de belles soirées.

Et à vous, acheteurs, afin que nos producteurs y trouvent aussi leur compte.

Si vous ne connaissez pas encore ce marché, passez voir les producteurs un soir, juste par curiosité. Pour rappel vous trouverez un fromager à l'année (plusieurs aux beaux jours), un traiteur avec plat chaud, un ou deux apiculteurs, un vendeur d'olives et de fruits secs, un boulanger bio, un brasseur, des plantes aromatiques et médicinales, un maraîcher, un vendeur de fruits, un producteur de foie gras et produits du périgord, un poissonnier, un traiteur Martiniquais, un Pizzailo et de temps à autre des produits à base d'autruche, un savonnier, un viticulteur et un négociant en vins.



Les comptes rendus du Conseil municipal

Les comptes rendus du conseil municipal sont publiés sur le site internet de la commune
www.saint-benoit-sur-loire.fr / rubrique « Comptes rendus de conseil ».

Conseil du 07 septembre 2020

- Budget commune : décision modificative n° 1.
- Contrat de location des décorations de Noël
- Accueil périscolaire : projet éducatif local 2020/2023.
- Adoption du Rapport Annuel sur la Qualité du Service (RPQS) eau potable 2019.
- Adoption du Rapport Annuel sur la Qualité du Service (RPQS) assainissement 2019.
- Attribution exceptionnelle de la prime Covid 19.

Conseil du 05 octobre 2020

- Travaux de l'Abbaye de Fleury : demande de prorogation de la subvention départementale.
- Remboursement des frais des élus.
- Formation des élus.

Conseil du 09 novembre 2020

- Convention de mise à disposition du service commun d'instruction du droit des sols de la Communauté de communes du Val de Sully.
- Conseil en énergie-partage entre la commune de Saint-Benoît-sur-Loire et l'ADIL 45-28.
- Service des Eaux : contrat de maintenance du logiciel de relève.

Conseil du 14 décembre 2020

- Budget principal commune/Assainissement/Eau : exécution du budget primitif avant son adoption.
- Mission de conseil en architecture.
- Mise en place de solutions de mobilité : dispositif Rezo Pouce.
- Tableau des effectifs des emplois permanents.

État Civil

DÉCÈS

André BLOT le 15 septembre à Orléans
Andrée RAMEAU
veuve MARCHAND le 8 octobre à Saint-Benoît-sur-Loire
Denis MENIGAULT le 18 octobre à Saint-Benoît-sur-Loire
Simonne JILCOT
veuve DUPUIS le 24 octobre à Saint-Benoît-sur-Loire
Georges LALLEMANT le 14 novembre à Sully-sur-Loire
Chantal SOUESME
épouse THÉVENIN le 17 novembre à Saran
Michel ASSELIN le 5 décembre à Orléans
Lucien BURET le 24 décembre à Sully-sur-Loire
Francine BLOT le 27 décembre à Sully-sur-Loire

NAISSANCES

Nour HACHAD née le 8 septembre à Gien
Méryl BEDU née le 10 septembre à Toulon
Léna PREHAUT née le 19 septembre à Gien

BILAN ETAT CIVIL DE L'ANNÉE 2020

- 17 naissances
- 7 mariages
- 5 Pacs
- 35 décès, dont 13 à la maison de retraite

Communiqué

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF Envoi des factures d'assainissement collectif : **vers le 8 mars 2021.**

Nouveaux locataires ou nouveaux propriétaires :

N'oubliez pas de venir vous déclarer en mairie afin de remplir une demande d'ouverture de compteur d'eau.

Le service des eaux transmettra l'information à la SAUR pour ceux qui sont concernés par l'assainissement collectif.

Pour tous les abonnés :

- en cas de **fuite d'eau**, merci de contacter la mairie au 02 38 35 73 28 ou accueil@mairie-st-benoit.fr

- en cas de problème concernant les **eaux usées** : contacter la SAUR

pour toute question : 02 45 77 00 00

pour tout dépannage : 02 45 77 01 (24h/24h et 7j/7)

- en cas de problème avec **voire assainissement individuel** :

contacter SUEZ EAU FRANCE au 02 38 86 32 71 ou anc.gbm@lyonnaise-des-eaux.fr

RAPPEL :

Comme il est précisé sur les factures, que ce soit pour l'eau, la cantine ou l'accueil périscolaire,

les règlements doivent être transmis directement à la Trésorerie de Sully-sur-Loire et non à la Mairie.

Vous pouvez aussi les régler en ligne en suivant les instructions indiquées sur les factures.



Les commémorations



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020

Depuis quelques années, les cérémonies du 11 novembre étaient l'occasion de retrouver tout ou partie des bénédictins autour du monument aux morts pour un très beau moment de partage.

C'est donc avec grand regret que celle-ci s'est déroulée le plus simplement possible.



Etaient présents Monsieur le Maire accompagné de 3 de ses adjoints ainsi que Monsieur le Vice-Président de l'Association des Anciens combattants de Saint-Benoît-sur-Loire



HOMMAGE AUX «MORTS POUR LA FRANCE»

5 décembre 2020



C'est encore en comité restreint que s'est déroulée samedi matin la cérémonie de la journée nationale d'Hommage aux «Morts pour la France».



Après un texte lu par le Vice-Président de l'Association des Anciens Combattants, Monsieur le Maire a procédé à la lecture d'une lettre de Madame la ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

La cérémonie s'est terminée par un dépôt de gerbe et par une minute de silence.

Communiquer et vous informer



Nous vous l'avons annoncé, **la page Facebook de Saint-Benoît-sur-Loire est d'ores et déjà active.**

Elle servira principalement à vous donner les informations officielles qu'il vous serait utile de connaître sans attendre la publication du Bulletin Municipal. La couverture médiatique de la page qui était à 250 les premiers mois a fini l'année à 970, preuve que l'on s'intéresse à la vie de la commune et c'est un signe encourageant pour nous.

Alors, si ce n'est déjà fait, rejoignez nous !

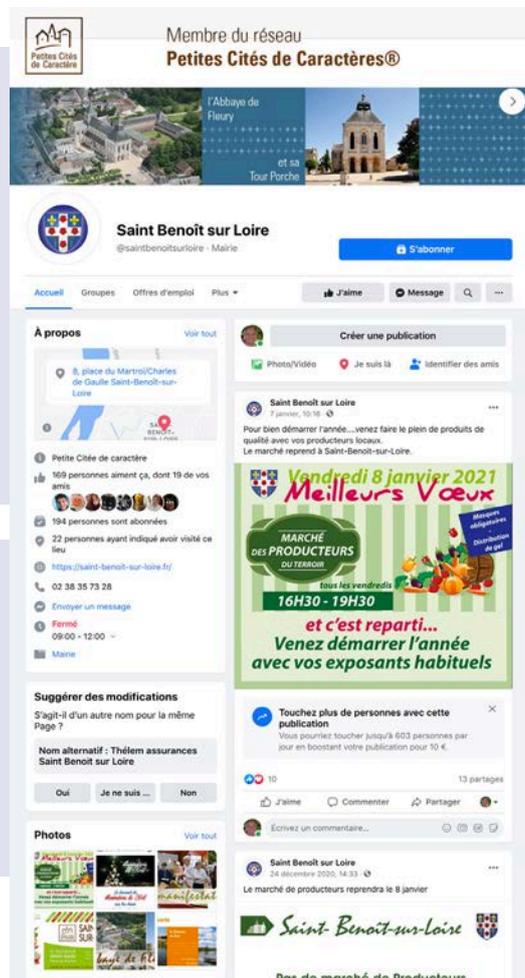


PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

De nombreuses personnes nous ont signalé utiliser cette application très régulièrement. Nous avons donc multiplié les informations sur cette plateforme. Notre conseil : faites télécharger gratuitement PanneauPocket à votre famille, à vos proches, amis, collègues de travail... L'information locale est précieuse.

N'hésitez pas à nous faire toute remarque utile sur ces 2 plateformes de partage pour améliorer encore notre communication.





Infos pratiques

MA JDC.FR



La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. Elle fait suite au recensement militaire (ou «recensement citoyen») et vous devez y participer avant votre 18e anniversaire (ou avant votre 25e anniversaire dans certains cas). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez.

Les différentes étapes :

1 – Se faire recenser dans votre mairie : Si vous êtes né en France, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de votre anniversaire. Se munir de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents. A l'issue de ce recensement, vous recevez une attestation de recensement.

C'est ce document qu'il vous faudra présenter pour certaines démarches : s'inscrire au Baccalauréat, s'inscrire au code ...

2 – 4 mois après votre recensement, vous allez recevoir un mail du Centre de Service National d'Orléans avec un lien pour créer votre compte sur le site majdc.fr et effectuer cette journée Défense et Citoyenneté, maintenant accessible en ligne sur votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur.



ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES 2021

Les élections départementales et régionales sont prévues en mars 2021 mais vu les circonstances sanitaires actuelles, il est fort probable qu'elles seront reportées.

Pour les nouveaux habitants de la commune ou les personnes non encore inscrites sur les listes électorales, vous pouvez vous inscrire en mairie ou sur le site internet : service-public.fr JUSQU'AU 6EME VENDREDI AVANT LE SCRUTIN.

Justificatifs demandés :

- Carte nationale d'identité ou passeport
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou échéancier
- L'inscription est automatique pour les jeunes qui auront 18 ans en 2021 (pour ceux qui se sont faits recenser à 16 ans à la mairie de Saint-Benoît-sur-Loire).



Rézo Pouce est un système d'autostop organisé et sécurisé. Des arrêts Rézo Pouce sont installés aux endroits stratégiques de la commune, permettant ainsi la mise en relation entre automobilistes et autostoppeurs.

La commune est en train d'apporter les dernières retouches au futur Rezo Pouce afin que vous puissiez partager vos trajets du quotidien très bientôt !

Brèves de Saint-Benoît...

ÉLECTION DU MAIRE JUNIOR

Le Conseil Municipal Jeunes n'avait pas pu procéder à l'élection de son Maire du fait des restrictions, elle aura donc lieu le **vendredi 12 février**.

DATES DE BALAYAGE DES RUES

La municipalité a souhaité passer à 4 balayages de rues au lieu de 3 auparavant. Les dates prévues sont : **le 12 février, le 14 mai, le 13 août et le 12 novembre.**

Infos scolaires...

INSCRIPTIONS MATERNELLE - ÉCOLE PUBLIQUE

Les inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2021 (pour les nouveaux élèves) n'auront lieu que sur rendez-vous, vu le contexte sanitaire actuel.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 02.38.35.77.65.

Les inscriptions auront lieu Mardi 16 février et 9 mars - de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00.

Vous présenterez : le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant / un certificat médical attestant que l'enfant est à jour dans ses vaccinations et un justificatif de domicile

Pour les familles connaissant déjà l'école et l'équipe enseignante, vous pouvez faire parvenir sous enveloppe au nom de l'enfant, les photocopies des différents justificatifs.

Mme Sainson Cécile - Ecole des Petits Saint-Benoît-sur-Loire
4 bis rue de Tholey - 02 38 35 77 65

COLLÈGE SAINT-JOSEPH

Etablissement Catholique d'Enseignement



Venez nous rencontrer
aux portes ouvertes !

Samedi 6 février 2021
9h30 - 13h00



Inscriptions ouvertes en 6^{ème}
Rendez-vous au
02 38 35 71 46





Travaux de valorisation des Ponts

Les travaux de valorisation des ponts et de sécurisation de la circulation sont terminés.

Après le nouvel aménagement du centre-bourg, la commune se devait de continuer son développement.

Les fossés de la ville étant un des éléments emblématiques de l'histoire de Saint-Benoit-sur-Loire, la municipalité a souhaité requalifier ses ponts par de nouveaux aménagements.



DES PORTES VÉGÉTALES...

Les ponts ont été rénovés. Et comme autrefois, des arbres (érables champêtres) ont été implantés de part et d'autre des ouvrages,

Ils donnent ainsi l'impression d'une porte végétale signalant l'entrée du bourg.

...ET NOTRE IDENTITÉ

Pour rappeler l'histoire et l'identité du village, à chaque entrée du centre ville, des bornes en pierre sont posées devant chaque tête de parapet.

Elles affichent fièrement le blason de Saint-Benoit.



Travaux de valorisation des Ponts (suite)

SIGNALÉTIQUE



Profitant de ces travaux, des reprises d'enrobés rehaussés et des hydro décapages, une signalétique adaptée a été intégrée aux ponts de Saint-Clément et de Fleury afin de créer une zone 30 Km/h dans le centre-bourg à partir des ponts.

Pour rappel les véhicules de plus de 3,5 T sont interdits dans notre centre ville.

SÉCURISATION RUE DE VERDUN

Un coussin bitumeux a été également posé rue de Verdun pour limiter la vitesse et sécuriser les riverains des véhicules utilisant cette petite rue.

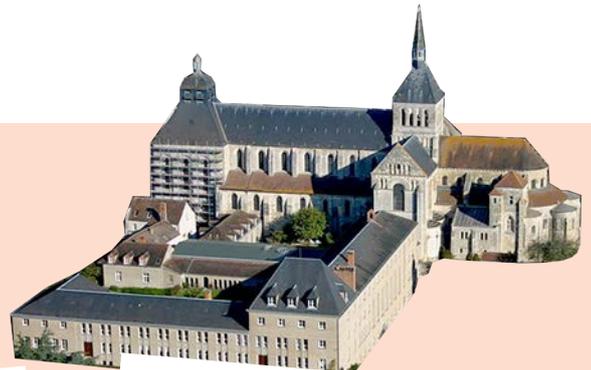


Entretien de la Basilique

HUMIDITÉ

De nombreuses infiltrations d'eau commencent à détériorer l'édifice.

Après les travaux de consolidations des plumets des vitraux dont nous vous avons parlé dans le précédent bulletin, nous avons constaté que l'enduit recouvrant les voûtes de la crypte commençait à s'effriter et à tomber.



Une entreprise interviendra donc très prochainement pour assurer la remise en état des parties défectueuses.

Ces travaux d'appoint sont réalisés pour répondre à l'urgence, en attendant les travaux plus importants prévus suite au diagnostic du clos et du couvert de la basilique.

Ces travaux consisteront en la réfection de la toiture et la restauration des 75 vitraux de la basilique.



Les Fossés de la Ville

Historique des fossés...et de leur entretien.

Le village de Saint-Benoît-sur-Loire est entouré de fossés depuis, semble-il, le moyen âge (XIème siècle).

«un règlement des fossés de la Ville»

Jusqu'au début de la deuxième moitié du 20ème siècle, l'entretien de ces fossés médiévaux faisait l'objet d'une réglementation très codifiée. Un « Règlement des fossés de la ville » daté de 1800 a d'ailleurs été publié, en 1954, par la « République du Centre », ce qui prouve qu'au début du XIXème siècle les fossés n'étaient certainement pas en très bon état.

Les propriétaires, par ce règlement et les règlements suivants, étaient tenus d'entretenir le lit des fossés, les berges, ... afin d'y assurer un écoulement régulier des eaux, ces eaux provenant de la Bonnée.



Il est nécessaire de rappeler ici que chaque propriétaire de terrain donnant sur les fossés est également propriétaire de la longueur de fossés correspondant y compris le talus opposé, jusqu'au sentier à pied.



«des barques y naviguaient»

Jusqu'à la moitié des années 1900, les fossés étaient curés, voire creusés, les berges nettoyées et renforcées, ... par les propriétaires riverains, permettant même à des barques d'y naviguer ! Depuis 1542, l'eau de la Bonnée, prélevée à la Grange Rouge, alimentait les fossés de la ville (voir carte ci-dessus).

Dans les années 1960, le Syndicat de la Bonnée décidait, avec l'aide des Services de l'Etat, de réguler le cours de la Bonnée.

Il en est résulté une modification du tracé de la rivière et un abaissement de la ligne d'eau. Ce qui a eu pour effets, certes d'atténuer les phénomènes récurrents d'inondation et de faciliter les prélèvements d'eau pour l'arrosage des exploitations agricoles, mais également de priver d'eau les fossés du village de Saint-Benoît.

Conséquences à la suite de la restructuration de la Bonnée.

Les fossés, étant privés d'eau, se sont très rapidement dégradés, jusqu'à devenir un cloaque et ne plus être entretenus.

Les lavoirs sont abandonnés petit à petit, il en est de même pour les ponts (passerelles). Il n'est plus question de voir des barques et des pêcheurs profiter de ce que furent de charmants fossés bucoliques.



Les Fossés de la Ville

Les fossés aujourd'hui

De nos jours les fossés n'ont pas été reconnectés à la Bonnée, plusieurs projets ont été envisagés mais aucun n'a abouti soit parce que techniquement trop compliqués, soit parce que trop onéreux.

«quelques pêcheurs sont de retour»

De l'eau, pompée, à partir d'un puits, est régulièrement rejetée dans les fossés afin d'y atteindre un certain niveau, mais cela s'avère nettement insuffisant. Depuis les travaux de construction de la nouvelle école et la restructuration du centre-bourg les eaux de pluie sont rejetées dans les fossés ce qui a eu pour conséquence de recréer une circulation d'eau dans les fossés, pas en continu bien sûr, mais suffisamment pour maintenir un niveau correct.

On peut noter également que les lentilles d'eau ont disparu grâce à l'introduction d'une variété de carpes très friandes des lentilles et qui en a débarrassé les fossés en quelques mois seulement.

Quelques pêcheurs sont de retour.



Et maintenant !

Aujourd'hui comme chacun a pu le constater les fossés sont propres, l'eau est transparente et la rive côté sentier piétonnier, ainsi que le sentier lui-même, sont entretenus régulièrement par les employés municipaux.

Les lavoirs et passerelles ne sont plus entretenus et pour certains tombent en ruine.

Deux exceptions notables, un lavoir, côté maison de retraite, a été restauré grâce à la Fondation du Patrimoine qui a subventionné les travaux et côté route des Braudins, Barbara Burgevin qui a fait refaire les berges des fossés au droit de sa propriété.



Une association pour la sauvegarde et la mise en valeur des fossés

Conscients de la valeur patrimoniale que représentent les fossés du village, quelques habitants, particulièrement motivés, ont décidé de créer une association pour la sauvegarde des fossés.

Cette « **Association des Amis des Fossés de Saint-Benoît-sur-Loire** » a pour objectif de créer les conditions d'une mise en valeur des fossés et des constructions afférentes avec la participation de la Fondation du Patrimoine et de la Mission Val de Loire (Unesco).

L'association est ouverte à tous.

Pour la rejoindre vous pouvez envoyer un courriel à : amis.fosses.stbenoit@gmail.com



On vous explique : L'URBANISME

Mairies et Communauté de communes : à chacun son rôle !

Le service urbanisme de la Communauté de communes exerce la compétence "Instruction des Autorisations du Droit des Sols" pour le compte des mairies. C'est-à-dire ? Il réceptionne les dossiers de demande déposés en Mairie par les usagers et vérifie la faisabilité d'un projet (réglementation, technique...). Puis, le service rédige une proposition de décision qu'il envoie à la mairie pour validation du maire (qui reste le décisionnaire final). Il s'agit d'un partenariat communes-service urbanisme régi par une convention qui identifie le rôle de chacun.

À chaque demande, son formulaire !

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>

- La déclaration préalable
- Le permis de construire
- Le permis de démolir
- Les certificats d'urbanisme (d'informations ou opérationnel)

Bon à savoir

L'emprise au sol d'une construction est la projection verticale du volume au sol, débords et surplombs inclus, à l'exception des éléments de modénatures tels que bandeaux et corniches, et des simples débords de toiture, sans encorbellement, ni poteaux de soutien.

Le recours à un architecte est obligatoire pour les demandes de permis pour une construction de + de 150m² de surface de plancher.

Comment calculer votre surface plancher ?

Additionnez la surface de chaque niveau clos et couvert mesurée à partir de l'intérieur des murs extérieurs (incluant les cloisons et murs intérieurs). A ce résultat, **soustrayez** la surface des ambrasures (fenêtres et portes donnant sur l'extérieur), les surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1m80, les vides correspondants au passage des escaliers, les combles non aménageables et les espaces de stationnement des véhicules et leur accès. *A noter* : les abris de jardin, celliers, caves... dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m, sont également à comptabiliser dans la surface de plancher. En revanche, les garages clos et couverts ne constituent pas de la surface de plancher.

La surface taxable est la somme des surfaces des planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction : des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur, des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs, des surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre. Ainsi, les surfaces des garages, des vérandas, des serres, des abris de jardin, notamment, sont des surfaces taxables.

Formulaires et explications complémentaires sur www.valdesully.fr/urbanisme

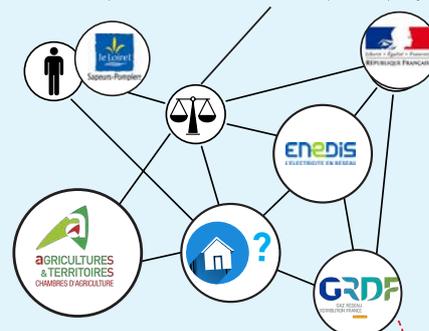
MON PROJET en 5 étapes

1 Je me fais conseiller par la mairie, ou sur projet pré-établi, en prenant rdv avec le service urbanisme.

2 Je dépose ma demande en Mairie. A chaque demande son formulaire !

L'instruction

Phase d'études techniques qui vise à vérifier la conformité des projets d'urbanisme avec la réglementation en vigueur sur le territoire en lien avec les partenaires concernés par le projet.



Les délais 2 mois pour une demande de permis de construire, un mois pour une déclaration préalable (de la réception 2 en Mairie à la validation 4). Attention, les délais peuvent être prolongés si consultation particulière à mener ou incomplet à demander.

Rédaction de la proposition de décision

4 Signature du maire

5 Début des travaux !

Avant de débiter les travaux, transmettre en mairie la **déclaration d'ouverture de chantier**. A la fin des travaux, déclarez l'**achèvement des travaux**.





LES DOCUMENTS À JOINDRE À VOS DEMANDES

Plus de détails sur www.valdesully.fr/urbanisme

✓ **Un plan de situation du terrain** (DP 1 - PC 1 - PCMI 1), il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre terrain.

✓ **Un plan de masse des constructions** à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (DP 2 - PC 2 - PCMI 2). Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux publics.

A noter : Si votre projet est situé dans une zone inondable délimitée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), les cotes du plan de masse doivent être rattachées au système altimétrique de référence de ce plan : cotes NGF (Nivellement Général de la France, Lambert 93).

✓ **Un plan en coupe** du terrain et de la construction coté dans les trois dimensions (DP 3 - PC 3 - PCMI 3). Il complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet.

✓ **Un plan des façades et des toitures** (DP 4 - PC 5 - PCMI 5) Il permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction à réaliser et permet de vérifier toutes les dimensions.

✓ **Un document graphique** permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement (DP 6 - PC 6 - PCMI 6) : ce document doit permettre de visualiser le projet dans son contexte environnant (constructions alentours, paysages, etc.) et peut prendre la forme d'un photomontage.

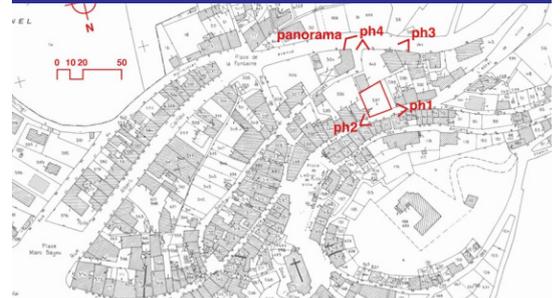
✓ **Une photographie** permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (DP 7 - PC 7 - PCMI 7) ou une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (DP 8 - PC 8 - PCMI 8) : pour connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui les jouxtent immédiatement.

✓ **Une notice** décrivant le terrain et présentant le projet (PC 4 - PCMI 4), document obligatoire à fournir uniquement pour un permis de construire. La notice doit présenter le projet, mais aussi le terrain sur lequel la construction est envisagée.

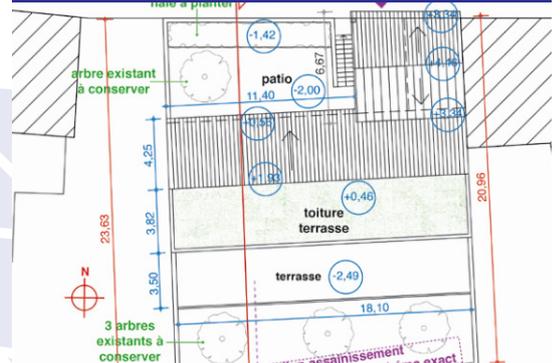
✓ Vous pouvez trouver les cotes NGF de votre terrain sur le réseau de nivellement sur www.geoportail.gouv.fr/donnees/reseau-de-nivellement.

Exemple à titre indicatif
Source : www.lozere.gouv.fr

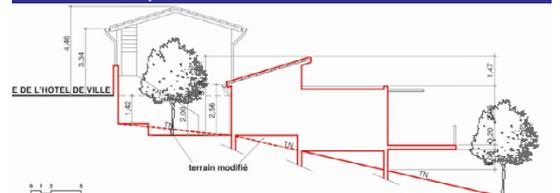
Plan de situation du terrain



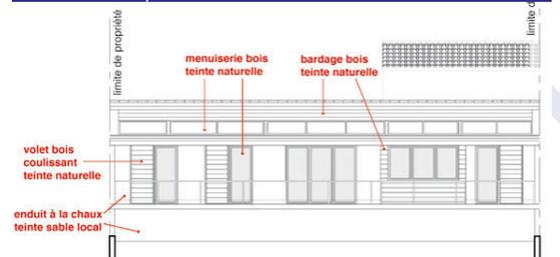
Plan de masse des constructions



Plan de coupe



Plan des façades + toitures



Document graphique



Photographie de l'environnement





Communauté de communes et Mairie

QUI FAIT QUOI ?



Pour ces deux instances de proximité, des compétences différentes et complémentaires, ci-dessous un tableau récapitulatif pour vous aider à y voir plus clair !

VOS LOISIRS ET SORTIES

Gestion de l'école de musique (4 sites), du réseau des bibliothèques (13 bibliothèques), de l'Office de Tourisme (3 bureaux d'information touristique), du centre aquaforme Val d'Oréane, du *Belvédère* et du cinéma *Le Sully*.
Organisation de la saison culturelle. Animations patrimoniales et touristiques (visites guidées, balades commentées).
Soutien aux associations à vocation culturelle (via le PACT) et aux fêtes de village.

Gestion et entretien des gymnases, city-stade, salle des fêtes, salle polyvalente.
Animation de la vie associative locale.
Organisation des manifestations communales.
Gestion du camping en Délégation de Service Public.
Organisation et gestion du marché des producteurs.
Gestion et promotion de la marque culturelle et touristique des Petites Cités de Caractère.

VOS ENFANTS

Gestion des 2 multi-accueils et du relais petite enfance (garde d'enfants de 0 à 3 ans), des 6 accueils de loisirs (garde d'enfants de 6 à 11 ans) et de l'organisation d'animation itinérante pour les adolescents (de 11 à 17 ans).

Gestion des écoles élémentaires (de l'entretien des bâtiments aux inscriptions des écoliers) et des temps périscolaires (restaurant scolaire, garderie).

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET SOCIALES

Gestion de l'Antenne emploi et de la borne de service public. Coordination pour l'organisation d'ateliers par les partenaires sociaux (pour alphabétisation ou l'emploi par exemple).

Gestion du Centre Communal d'Action Sociale.
Demande de logements.
Organisation des élections.
Gestion de l'état civil.

VOTRE MAISON

Urbanisme : instruction de vos dossiers d'urbanisme et accompagnement dans votre projet en s'assurant de la faisabilité tant technique que juridique de celui-ci.
Gestion du service d'assainissement non collectif.

Réception des dossiers d'urbanisme, premières vérifications par rapport aux règlements du P.L.U, du P.P.R.I, du Site Patrimonial Remarquable, du Site Classé, transmission à la Communauté de Communes pour instruction, puis décision définitive.

VOTRE CADRE DE VIE

Entretien des rivières. Gestion et entretien des bâtiments communautaires et de l'aire d'accueil des gens du voyage.
Soutien aux travaux des communes grâce au fonds de concours. Police.

Entretien de la voirie, de bâtiments municipaux, des fossés, de bords de Loire. Gestion de l'eau et de l'assainissement
Gestion de la défense incendie

VOTRE ENTREPRISE

Gestion et entretien des 8 zones d'activités.
Développement de la vie économique (animation du réseau).
Promotion de l'installation des nouvelles entreprises.
Soutien aux artisans, commerçants et agriculteurs grâce à divers financements.

Aide à l'installation, relations de proximité avec les commerçants et artisans.



Recensement agricole

Le recensement agricole, opération décennale de grande ampleur qui s'inscrit dans le cadre du droit européen, a été lancé par le ministre de l'agriculture et de l'alimentation courant octobre 2020. Il concerne l'ensemble des agriculteurs et comme pour le recensement de la population, répondre au questionnaire constitue une obligation.



LE RECENSEMENT AGRICOLE 

CHACUN DE VOUS COMPTE, ON COMPTE SUR VOUS !

Du 1^{er} octobre 2020 au 30 avril 2021, tous les exploitants agricoles ont rendez-vous avec le recensement agricole. L'objectif : donner une image précise de l'agriculture d'aujourd'hui pour préparer les choix de demain.

C'EST SIMPLE, RAPIDE
recensementagricole2020.fr



Les services de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt sont disponibles pour toute information complémentaire.

▶ **Contacteur : Mr Gaétan Buisson** ◀

chef du service régional de l'information statistique et économique

gaetan.buisson@agriculture.gouv.fr

02 38 77 40 67

La Maison de la Justice et du Droit...déménage

INFORMATION

A COMPTER DU LUNDI 21 DÉCEMBRE 2020
LA NOUVELLE MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
"MJD, humaine et connectée"
ouvrira ses portes au

1, RUE HENRI POINCARÉ
45100 - ORLÉANS LA SOURCE



Uniquement sur rendez-vous
nous contacter :



02.38.69.01.22



mjdorleans@gmail.com

Nous vous rappelons que **le port du masque et le nettoyage des mains sont obligatoires avant de pénétrer dans nos locaux**

HORAIRES :

Lundi/Mardi/Mercredi/Vendredi : 8h45-12h30/13h15-17h
Jeudi : 8h45-12h30/fermée

ORLÉANS LA SOURCE



ET PRÈS DE CHEZ NOUS ?

PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mairie de Sully-sur-Loire
Tous les 1er mardis de chaque mois.

Prise de rendez-vous au
02 38 36 20 08



Les Associations vous informent

CALENDRIER DES FÊTES

FÉVRIER

Samedi 13 Soirée dansante - APE Collège Saint Joseph, (SPO)

Samedi 20 et dimanche 21 Week-end Truites - Société de Pêche à l'Étang Communal

Lundi 22 Ouverture de la Pêche à l'Étang Communal

MARS

Dimanche 07 Concours de Belote Société de Pêche, (SPO)

Samedi 13 Carnaval + Portes ouvertes École Sainte Marie

Samedi 20 Carnaval APE Ecole Publique, (SDF)

AVRIL

Vendredi 02 au lundi 05

Enduro Carpes 72 h Société de Pêche à l'Étang Communal

Samedi 10 Bourse aux vêtements APE Ecole Publique, (SPO)

Samedi 24 Ouverture Carnassiers Société de Pêche à l'Étang Communal

Dimanche 25 Brocante et Vide Grenier du Comité des Fêtes en Centre-Ville

Vendredi 30 Enduro Carpes Jeunes Société de Pêche à l'Étang Communal

MAI

Samedi 01 et dimanche 02 Enduro Carpes Jeunes Société de Pêche à l'Étang Communal

Samedi 08 Cérémonie Officielle et Vin d'Honneur, Salle des Fêtes

Samedi 08 Fête de la Marine au Port, L'Armada et Repas, (SPO)

Dimanche 09 Fête de la Marine au Port, L'Armada

Vendredi 21 au lundi 24 Enduro Carpes 45 Société de Pêche à l'Étang Communal

JUIN

Samedi 19 Kermesse Ecole Sainte Marie

Vendredi 25 Spectacle de fin d'année Ecole Publique + kermesse APE Ecole Publique, Salle Polyvalente

Samedi 26 Feu de la Saint Jean au Port, Comité des Fêtes

Mardi 29 Rassemblement chorale Maison de retraite

Nous n'avons pas souhaité imprimer un calendrier des fêtes qui risquait, comme l'année précédente, d'être très perturbé.

Les dates affichées restent théoriques et dépendront bien évidemment des décisions administratives qui seront prises tout au long de ce premier semestre 2021.

Les associations vous remercient de votre compréhension.

(SDF) : Salle des Fêtes

(SPO) : Salle Polyvalente

VALPHONIE

Après le traditionnel concert à la maison de retraite et le concert de la Galette fin janvier 2020, Valphonie a été endeuillée par le décès brutal du jeune trompettiste Mathieu Bérault.

La COVID a ensuite privé les musiciens de toutes les répétitions et concerts la plus grande partie de cette année 2020.

Les répétitions ont repris pendant quelques semaines en septembre/octobre avec un nombre limité de musiciens et l'application des mesures sanitaires (espacement des musiciens et port du masque pour chaque déplacement dans la salle). Les musiciens attendent à nouveau avec impatience la possibilité de pouvoir se retrouver, peut-être fin janvier.

Les prochaines dates 2021 (à confirmer en fonction du contexte sanitaire) :

- Concert de Printemps :

le 17 avril à Bray Saint-Aignan.

Les musiciens espèrent aussi pouvoir animer les cérémonies officielles de 2021.

A bientôt pour vous retrouver en musique !



Sonia Ravet



Les Associations vous informent

ROUE LIBRE BÉNÉDICTINE

Bonjour à toutes et à tous,

Avant toute chose, permettez moi de vous adresser, au nom du bureau de la RLB, tous nos vœux pour 2021.



A l'aube d'une nouvelle saison qui s'annonce, la **RLB SAINT BENOIT SUR LOIRE** poursuit son chemin malgré les difficultés rencontrées cette année avec la situation épidémique que nous connaissons tous.

Pour celles et ceux qui ne nous connaîtraient pas, sachez que nous accueillons les jeunes et moins jeunes pour une pratique sportive et plus spécifiquement du cyclisme (route, piste, vélo tout terrain) en compétition ou en loisir en toute simplicité ; j'entends par là, en toute convivialité.

Depuis le 19 décembre dernier, date des dernières élections, le bureau du Conseil d'Administration est désormais composé de la manière suivante :

- Président : Mathieu PINÇON
- Trésorier : Christophe LLONCH
- Vice-trésorier : Loïc PROBST
- Secrétaire : Delphine MESQUITA
- Vice-secrétaire : Nicolas MOREAU
- Membre : Mathieu THUAULT

Cette équipe continuera sur la même dynamique qui a été celle du club depuis sa création avec le soutien des partenaires, bénévoles et bien sur de ses licenciés et autres sympathisants.

Pour information, côté licences notre effectif 2021 progresse de plus de 4%, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Ce début d'année, sera l'occasion de dévoiler notre nouvel équipement dont le design évolue.

Notons, par ailleurs, que nos partenaires sont toujours au rendez-vous, certains nous rejoignent cette année et d'autres sont sur le point de le faire...
Je les remercie tous très chaleureusement.

Une nouvelle fois, je vous souhaite une très belle année 2021. Qu'elle vous apporte tout ce que vous souhaitez à titre personnel comme professionnel.

Sportivement,

Mathieu Pinçon

JUMELAGE SAINT-BENOÎT / THOLEY

En raison de la crise sanitaire, beaucoup d'activités ont été suspendues, voyage et assemblée générale reportés. Nous espérons reprendre en 2021.

Notre voyage (Baden Baden et la forêt noire) est de nouveau programmé du vendredi 25 septembre 2021 au lundi 28 septembre 2021 et l'assemblée générale toujours en décembre.

Pour les échanges scolaires l'année 2022 semble plus propice.

Cordialement

Bernard Boutry

ASSOCIATION DE PÊCHE «ÉTANG DE LA MITONNERIE»

Malgré cette période covid 19, nous avons pu organiser notre **enduro du TELETHON** les 16, 17 et 18 Octobre.

En espérant que cette manifestation importante sera maintenue par les autorités.

Pour notre week-end fruites et journée carnassiers elles sont maintenues, là aussi sauf avis contraire.

Malgré une année catastrophique du fait de la mortalité importante des carpes sur l'étang nous gardons le moral pour continuer et aller de l'avant.

A bientôt autour de l'étang.

Francis Blot

SAINT-BENOÎT ESPOIR

Les actions TELETHON 2020 ont pu se maintenir cette année grâce à l'organisation au mois d'octobre de la randonnée VTT des pompiers et de l'enduro carpe de l'association de pêche de la Mitonnerie.

Le persévérance de ces deux acteurs pour le soutien au TELETHON est à souligner en cette année particulière, un grand merci à eux.

La vente d'objets TELETHON sur le marché du terroir et les urnes déposées chez les commerçants Bénédicins début décembre sont venues compléter les dons.

Très bonne année 2021.

Christophe Moreau



Lundi 21 décembre a eu lieu, à la Mairie, une petite cérémonie de remise de dons.

Un chèque de 1652 euros a été remis à Mr André Demoussis, Président de l'association «Sully-Espoir».

Ce chèque représentait le fruit de 3 opérations associatives :

- l'enduro carpes de l'association pêche de l'étang de la Mitonnerie
- la randonnée VTT organisée par l'amicale des Sapeurs Pompiers
- une opération commerciale organisée par la nouvelle association «Saint-Benoît Espoir»



BIAUDES & CÂLINES



Souhaits 2021

Que la fête continue !

Les sabots seront de nouveau sur les parquets. Notre plus grand souhait sera de vous retrouver au plus tôt sur la place de St Benoît pour partager de belles animations.

Pour le groupe Biaudes et Calines



Joëlle Marois

LE COMITÉ DES FÊTES

Les membres du Comité des fêtes vous souhaitent une **excellente année 2021.**

Le manque de manifestations devient pesant et il nous tarde vraiment de vous revoir.

Comme d'habitude les membres du Comité des Fêtes ne sont pas restés sans rien faire.

Nous avons en effet profité du marché des producteurs le vendredi soir pour organiser deux évènements à destination des enfants.

Un concours de découpe de citrouilles avec l'aimable participation des «Légumes du Val de Loire» ainsi qu'un concours de dessins de Noël.



Mobilisons nous pour que cette pandémie ne soit plus qu'un mauvais souvenir et surtout prenez soin de vous car nous avons l'intention de faire de belles choses dès que tout cela sera terminé et de vous y revoir.

Très sincèrement.

Pascal Marchand

CLUB ULM

Bonjour à toutes et tous,

Le président, les membres du CA ainsi que l'ensemble des pilotes du club ULM du Val de Loire se joignent à moi pour souhaiter, à l'équipe municipale, les membres des autres associations ainsi qu'aux habitants et commerçants de Saint Benoît sur Loire, tous nos meilleurs vœux de santé, bonheur et de réussite pour cette nouvelle année qui, je le souhaite de tout cœur, sera meilleure que 2020 qui vient de s'achever.



Que vous ayez envie de faire un vol découverte, ou de venir visiter notre base pour découvrir nos machines et notre passion, n'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous vous accueillerons avec plaisir.

Le président,

Jean-Marc Rullier

Sapeurs-Pompiers

Sapeurs et sportifs se mobilisent pour 2 bonnes causes !

Malgré la pandémie que nous traversons, l'Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Benoît-sur-Loire a pu organiser une randonnée VTT et pédestre à Bouzy-La-Forêt (8 parcours différents) le dimanche 4 octobre. Malgré un temps pluvieux en début de matinée, quelques 105 participants motivés et généreux ont participé à cette manifestation. Les fonds récoltés (500 euros) seront partagés entre le Téléthon et l'Oeuvre des Pupilles des sapeurs-pompiers.

Nous remercions les entreprises qui nous ont fait don des ravitaillements : la laiterie de Saint Denis de l'Hôtel, la biscuiterie Rougier, Artenay céréales, Antartic et le Super U de Saint Père sur Loire,

Rendez-vous l'année prochaine !!!

Tempête Alex : merci aux donateurs

Comme tous les autres centres de secours du Loiret, nous avons ouvert les portes de la caserne le dimanche 18 octobre pour récolter des dons au profit des victimes de la tempête Alex (Alpes-Maritimes).

De 9h à 13h, de nombreux et généreux donateurs ont déposé vêtements, jouets, alimentation... soit environ 7 m³. Ces dons ont été acheminés au Centre de secours d'Orléans Nord pour être emmenés au SDIS de Nice par semi-remorques dans les semaines qui suivraient.

L'Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Benoît-sur-Loire

L'HISTOIRE DE FRANCE par le petit bout de la Lorgnette

Nous sommes à Fleury-Saint-Benoît sur Loire
entre 1680 et 1700...

La population se compose en majeure partie de gens de la terre, petits vigneron pour la plupart, journaliers, manœuvres, laboureurs qui vivent au rythme des saisons. D'autres surveillent la Loire, ils sont bateliers de père en fils au Port. En ville, quelques artisans, cordonniers, menuisiers, charrons, tailleurs d'habits, etc... et quelques marchands comme le « marchand boulanger » qui est souvent également meunier.

Par ailleurs, quelques autres professions étaient représentées : huissier royal, procureur du Roi, notaire et greffier, recteur de des écoles, un Maître chirurgien et un sonneur de l'église St Sébastien (celle qui était au cimetière de Fleury et qui était l'église paroissiale).

Afin de comprendre ce qui suit, il faut revenir à **François 1^{er}**, ce Roi de France de 1515 à 1547 ayant fréquenté notre ville. En effet, il a quelque peu bouleversé la vie de ses sujets : il a accordé à Saint-Benoît le titre de « ville », il a exigé que chacun porte désormais un nom transmissible de parents à enfants et non le sobriquet d'usage, il a décidé que l'écriture serait le français et non le latin dans les actes officiels, il fait obligation aux membres du clergé dispensant les baptêmes, mariages et sépultures de les inscrire sur des feuillets officiels (ordonnance de Villers-Cotterêts du 15/5/1539).

Après 3 ou 4 siècles, ces écrits nous sont parvenus en plus ou moins bon état. Numérisés il y a quelques années par les archives départementales, ils sont donc désormais consultables par chacun d'entre nous. Avec un peu d'habitude et beaucoup de patience, ils ne sont pas à négliger et nous apportent un complément indispensable pour comprendre la vie de nos aïeux.

Ainsi, à Saint-Benoît en 1683, le curé Camus rédige un baptême : « *lundi treizième jour de décembre 1683 je soussigné curé ai suppléé les cérémonies de baptême à Marie de Bony née le huit du présent mois fille de noble homme Charles de Bony Capitaine des plaisirs de son altesse Monseigneur le Chevallier de Lorraine et de Marie Philippeau, Marie qu'on avait ondoyée pour la plus grande sécurité le parrain a été Pierre Foubert Procureur fiscal à Saint Benoît et la marraine Madame Marguerite de Ferret femme de messire Augustin de Louault Chevallier, Seigneur de la Caille mote de Tigy* » signé : Camus.

Le seigneur (éphémère) de la Caille de 1680 à 1699 résidait à Tigy au château du même nom, château qui était au 18^{ème} siècle la principale seigneurie des Sieurs de Tigy, reconstruit en 1866 avec une tuilerie dont il ne subsiste que le séchoir.

En 1684, ce même curé Camus nous dit :

« *le dimanche neuvième jour de l'année 1684 je soussigné curé ay baptisé Véronique Luthon née d'hier fille de feu Gilles Luthon et Jeranne Michau mariés, son parrain e été Monsieur Jean Georges Sieur Dumanay Capitaine du château de son altesse Monseigneur le Chevallier de Lorraine et la marraine Dame Véronique Ragasson veuve d'Antoine Girau vivant concierge de Monseigneur.* »

En 1700, le curé Chartier et le Prieur vicair –qui signe De St Mesmin–, gens lettrés et quelque peu calligraphes à leurs heures, rédigent rigoureusement les actes de BMS (baptêmes, mariages et sépultures) parmi lesquels :

« *le mardi 22 aoust 1702 j'ai curé soussigné inhumé dans l'église de ceans Marie Baslé aagée d'environ 7 ans décédée le jour d'hier fille de Gilles Baslé jardinier de S.A. Monseigneur le Prince de Lorraine et Jeanne Grillau qui ont assisté à son convoi, la mère a dit ne savoir signer* » signé : Jeanne Grillau et Chartier.

Que diable pouvait venir faire à Saint-Benoît ce Chevalier puis Prince de Lorraine entre 1680 et 1700 ?

A cette époque, Louis XIV règne en maître absolu sur la France. Entouré de courtisans, courtisanes, d'une suite innombrable de nobles qu'il faut entretenir, doter de rentes, de domaines et

autres, d'enfants illégitimes –presque une vingtaine...– qu'il faut bien élever et doter également, le Trésor de France et bien mal pourvu... les compagnes militaires à répétition, les guerres qui se succèdent, les constructions démesurées comme Versailles vont avoir raison des caisses de la France... les prélèvements et impôts en nature et en argent sont sources de misère pour le petit peuple seul assujéti (*le clergé et la noblesse ne sont pas soumis à impôt*). Les campagnes sont ruinées, le peuple est malheureux : Louis XIV le reconnaîtra sur son lit de mort en 1715. De plus, les mauvaises récoltes, l'absence de moyens de communication pour les échanges et le commerce nous emmènent tout droit vers 1789...



Mais, revenons à notre Prince de Lorraine à Saint-Benoît : **Louis XIV avait un frère cadet, Philippe**, appelé « Monsieur ». Monsieur, sur l'insistance du Roi sera contraint de se marier deux fois contre son gré (il est l'aïeul direct de Louis Philippe, Roi de 1830 à 1848). En effet, il avait plus penchant pour les hommes que pour les femmes... l'un de ses « mignons » favoris était le Prince de Lorraine, notoire débauché à la fortune importante, que Louis XIV a doté de rente de 4 abbayes, dont celle de Saint-Benoît sur Loire, en lui faisant promettre de s'éloigner de Monsieur pour la bonne réputation de la Cour.

Mais, hélas pour Louis XIV, rien n'y a fait, le Prince ayant même été soupçonné d'avoir, par jalousie, empoisonné la 1^{ère} épouse de Monsieur, Henriette d'Angleterre (nous sommes à l'époque de La Voisin, célèbre empoisonneuse).

Une petite anecdote : lors du mariage de Monsieur, Henriette était tellement maigre qu'il se disait qu'il épousait les ossements du cimetière des Saints Innocents !

Mais, Henriette, très cultivée a présenté à la Cour du Roi un certain **Racine** qui n'avait pas 30 ans, et protégeait de son mieux un autre **Molière**... les petites histoires de l'histoire de France sont quelquefois surprenantes...

Finalement, et pour conclure, Gilles Baslé qui a fait inhumer sa fille de 7 ans en 1702 était tout simplement jardinier à l'Abbaye de Saint Benoît.

Sources : ADL et « Les alcôves de Louis XIV » de Paul Reboux.

Publication :
Ville de Saint-Benoît-sur-Loire
Tél. 02 38 35 73 28
Directeur de la publication
et de la direction :
Gilles BURGEVIN
Rédacteur en chef :
Jean-Claude ASSELIN

Maquette
Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire
impression :
Sully Impression
02 38 36 39 10
contact@sully-impression.fr
Tirage :
1000 exemplaires